



CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 28 septembre 2020

Compte-rendu sommaire

Publié le 30.09.2020

35/2020 - COMITES CONSULTATIFS : fixation du nombre de sièges à pourvoir et désignation des membres

Le Conseil Municipal

- **FIXE** le nombre de sièges à 20 membres maximum par comité consultatif.
- **DESIGNE** les membres pour siéger au sein des comités consultatifs selon le tableau ci-dessous.

COMITES CONSULTATIFS	LES MEMBRES (20 MEMBRES MAXIMUMS PAR COMITE)	
SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> – PERRIN Pierre – SIMON Pierre – CHABAS François – BIGNET Fabienne 	<ul style="list-style-type: none"> – GERHARDY Martial – MAENNER Daniel – VOELKEL Mario – MUNTEAN Sabin – LOCHON Gérard
VIE ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> – PERRIN Pierre – JANSEN Alain – SIMON Pierre – DECOUR Jean-Philippe 	<ul style="list-style-type: none"> – BIGNET Fabienne – FLAGEY Jérôme – BROGGI Sylvestre
VOIRIE ET CIRCULATION	<ul style="list-style-type: none"> – PERRIN Pierre – SCHNEIDER Pierre – REUTHER Rémi – SIMON Pierre – REYMANN Laurent – BIGNET Fabienne 	<ul style="list-style-type: none"> – GERHARDY Martial – MALKIESKY Daniel – BENTZ Yvette – LOCHON Gérard – FACCHINNI Jean-Luc – ELSAESSER Cathie
CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> – PERRIN Pierre – REUTHER Rémi – DURINGER Isabelle – GERHARDY Martial – THOMAS Nadia – MULLER Olivier – JACQUEMIN Virginie – BARTHELEMY Thierry – KAHN René 	<ul style="list-style-type: none"> – POTIN Jean-Louis – SCHOTT Claude – MALIESKY Daniel – BACH Françoise – GOELLER Martine – GOELLER Michel – ELSAESSER Cathie – QUARANTA-MILLET Gaetana

COMITES CONSULTATIFS	LES MEMBRES <i>(20 MEMBRES MAXIMUMS PAR COMITE)</i>	
PETITE ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> - PERRIN Pierre - SCHLEIFER Brigitte - EBERSOLD Julie 	<ul style="list-style-type: none"> - GOURDIN Fanny - PINTO Annabella - CLADEN Nadine
JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"> - PERRIN Pierre - MULLER Hélène - WEBER Bernard - GOURDIN Fanny 	<ul style="list-style-type: none"> - PINTO Annabella - BARTHELEMY Thierry - BAATI Rachid - GEBEL Virginie
VIE CULTURELLE	<ul style="list-style-type: none"> - PERRIN Pierre - MULLER Hélène - JOACHIM Myriam - WEBER Bernard 	<ul style="list-style-type: none"> - LOSE Géraldine - KOESSLER Patricia - GERHARDY Fabienne - LALLIER Francine
COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - PERRIN Pierre - MULLER Hélène - DURINGER Isabelle - SIMON Pierre 	<ul style="list-style-type: none"> - WAMSLER Monique - CHABAS François - MULLER Olivier - RENNINGER André
SOLIDARITE INTER-GENERATIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> - PERRIN Pierre - MULLER Hélène - JOACHIM Myriam - WOLFF MINTSA Solange 	<ul style="list-style-type: none"> - THOMAS Nadia - MUNTEAN Sabin - HUBER Christelle
TRANSITION ECOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - PERRIN Pierre - REUTHER Rémi - DURINGER Isabelle - WOLFF MINTSA Solange - MULLER Olivier - GOURDIN Fanny - PINTO Annabella 	<ul style="list-style-type: none"> - NGO YANGA Odile - JACQUEMIN Virginie - MUNTEAN Sabin - KAHN René - BACH Françoise - FACCHINNI Jean-Luc - HUBER Christelle - KLUGHERTZ Pascale

Adopté à l'unanimité

36/2020 – CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

37/2020 – PROGRAMME D’EXTENSION DE L’ACCUEIL PERISCOLAIRE DE L’ECOLE MATERNELLE LES COQUELICOTS

Le Conseil Municipal adopte le projet de convention et charge Monsieur le Maire ou son représentant de déposer auprès des instances concernées les demandes de subventions ouvertes pour ce type d’opération ainsi qu’à signer les documents et pièces relatives à ce dossier.

Les crédits seront inscrits dans le cadre de la prochaine décision modificative 2020 pour les études et au budget primitif 2021 pour les travaux.

Adopté à l’unanimité

38/2020 – CAUE – CONVENTION DE MISSIONS - PROGRAMME D’EXTENSION DE L’ECOLE ELEMENTAIRE RAPP ET LA CONSTRUCTION D’UN RESTAURANT SCOLAIRE MUTUALISE AVEC LE COLLEGE

Le Conseil Municipal

APPROUVE

- *la signature de la convention de contractualisation avec le C.A.U.E. du Bas-Rhin pour une mission d’accompagnement pour l’extension de l’école élémentaire Rapp et la construction d’un restaurant scolaire mutualisé avec le collège*
- *la contribution de 5 000.- € HT (non soumise à la TVA) au titre d’une contribution générale à l’activité du C.A.U.E.*
- *la contribution au titre de l’adhésion annuelle 2020 au C.A.U.E. pour un montant de 100.- € hors taxe.*

AUTORISE

- *Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires et à signer la convention.*

Acté à l’unanimité

39/2020 – VENTE D’UN TERRAIN RUE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal

- *APPROUVE la vente à Monsieur Patrick HELL de la parcelle sise à Souffelweyersheim cadastrée section 2 n°322 de 0,17 ares au prix de 4 250 € hors taxes et frais ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’acte de vente à intervenir.*

Adopté à l’unanimité

40/2020 – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE TABLETTES NUMERIQUES : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE SOUFFELWEYERSHIEM

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition gratuite de matériels informatiques pour la durée du mandat 2020-2026.

Adopté à l'unanimité

41/2020 – AFFAIRES DU PERSONNEL : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS, DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR

Le Conseil Municipal décide

- **de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser ;**
- **de créer 16 postes occasionnels ou saisonniers d'agents recenseurs ;**
- **de désigner 1 coordonnateur(e) d'enquête chargé(e) de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement par le biais d'un arrêté, qui sera un agent de la collectivité ;**
- **de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :**
 - **5,00 € par formulaire « bordereau de district » rempli**
 - **1,15 € par feuille de logement remplie**
 - **1,75 € par bulletin individuel rempli**
 - **25,00 € par séance de formation (demi-journée)**
 - **100,00 € pour la tournée de reconnaissance**
- **de fixer la rémunération de l'agent coordonnateur comme suit :**

L'agent percevra le traitement normal. Le cas échéant, des IHTS, pourront leur être versées.

- **Dit que les tarifs ne comprennent pas les charges sociales salariales qui restent à la charge de la commune.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021, au chapitre 012, article 64131.**

Adopté à l'unanimité

42/2020 – AFFAIRES DU PERSONNEL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE CAT. C – FILIERE CULTURELLE

Le Conseil Municipal décide

- *De la modification du coefficient d'emploi d'un adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe - Filière culturelle passant d'un coefficient d'emploi de 17.50/35^{ème} à un temps non complet de 26.25/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2020 ;*

Adopté à l'unanimité

43/2020 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS DE PUERICULTRICE CAT. A – FILIERE MEDICO-SOCIALE

Le Conseil Municipal décide

- *De la création d'un emploi de Puéricultrice de classe supérieure à temps complet de catégorie A – Filière médico-sociale ;*
- *De la création d'un emploi de Puéricultrice hors classe à temps complet de catégorie A – Filière médico-sociale ;*
- *De modifier ainsi le tableau des emplois.*

Adopté à l'unanimité